

Règlement d'ordre intérieur

Le présent règlement s'applique à tous les participants des activités de l'Ecole Européenne de Massage (EEM).

L'EEM organise des formations dans le domaine du massage. Nous mettons toutes nos compétences au service des étudiants. La qualité technique, la pédagogie et la saine relation avec les étudiants figurent parmi nos priorités.

L'EEM est représentée par David Gaudin. Lors des cours, les formateurs le représentent et assurent le respect du présent règlement.

Information préalable

1. Nous conseillons aux étudiants intéressés par nos formations de visiter notre site web : www.ecole-europeenne-massage.be pour obtenir l'information générale. Pour toute question plus spécifique : contacter l'EEM par e-mail à l'adresse eem.bxl@gmail.com ou par téléphone au +32 496 76 30 44 pour obtenir l'information dont l'étudiant aurait besoin.
2. L'étudiant est responsable de sa récolte d'information.
3. L'étudiant peut, s'il le souhaite, effectuer une visite à l'EEM préalablement à toute inscription. Dans ce cas, il est demandé de convenir d'un rendez-vous avec le responsable.

Conditions d'admission

4. Être majeur, légalement capable et libre de circuler sur le territoire belge.

Etat de santé

5. Afin de profiter au maximum des cours, d'assurer un cadre d'étude convivial et qualitatif, il est demandé aux étudiants d'être en bonne santé physique et mentale. Dans le cas contraire, l'étudiant consultera un médecin préalablement à son inscription pour s'assurer que sa participation au cours soit raisonnable.
 - a. L'EEM se réserve le droit de refuser une inscription si l'étudiant s'engage en incohérence avec son état de santé (physique ou disponibilité mentale, psychologique) ou qu'un traitement médical (ou d'autres substances) limite ses capacités physiques, cognitives, et/ou relationnelles en-deçà de ce qui est souhaitable pour le bon déroulement des cours.

Absences - retards

6. Les cours étant organisés pour délivrer le maximum de contenu sur une durée définie, les éventuelles absences pénalisent l'étudiant dans son apprentissage. Il est recommandé d'assister à tous les cours. Aucun rattrapage individuel ne pourra être organisé pour pallier l'absence de l'étudiant.
7. Suivant la même logique, les retards de l'étudiant ne donnent pas le droit à une révision ou un suivi particulier.
8. Aucun remboursement ou réduction ne sera accordé en cas d'absence ou retard de l'étudiant.

Effets personnels

9. l'EEM ne peut garantir la sécurité des effets personnels des étudiants durant les activités. Le participant est seul responsable de ses effets personnels.

Cours

10. Les formations organisées à l'EEM combinent la théorie et l'application pratique via le travail en binôme entre étudiants. La participation active de l'étudiant est indispensable à l'acquisition de nouvelles compétences.

Rôle formateur

11. Conformément à son projet pédagogique, le formateur définit les objectifs, le programme, le rythme et les moyens utilisés pour aider l'étudiant à acquérir les compétences.

Matériel pédagogique

12. La majorité des formations s'appuient sur un support pédagogique (syllabus, vidéos,...). Pour d'autres formations, le contenu est délivré au travers d'exercices pratiques et d'exposés.
13. Le syllabus et les vidéos sont la propriété intellectuelle de l'EEM et ne peuvent être diffusés ou transmis à autrui.

Photo-vidéo

14. Afin de permettre à l'étudiant de se concentrer sur les explications et la pratique, il est interdit de filmer/photographier dans les cours (sauf demande et autorisation explicite du formateur).
15. L'accord partiel et temporaire du formateur pour certaines prises de vue (photo/vidéo) ne constitue pas une autorisation de diffusion, il s'agit exclusivement d'un usage pédagogique individuel.

GSM durant les cours

16. Les GSM doivent être éteints ou mis en silencieux durant les cours.

Attestations de cours

17. Le secteur du massage bien-être n'étant pas réglementé, nos attestations n'ont qu'une valeur symbolique.
Dans l'éventualité d'une participation partielle au cours, les heures mentionnées sur l'attestation sont les heures auxquelles l'élève aura été présent.

Droit image et intellectuel

18. L'EEM se réserve le droit de prendre des photos/vidéos afin d'assurer la promotion de ses activités, moyennant l'accord de l'étudiant au jour de la prise de vue.

Matériel à prévoir par l'étudiant

19. l'email contenant les détails pratiques précise le matériel à prévoir.

Repas de midi

20. L'EEM met à disposition quelques équipements (la liste précise est reprise sur l'email contenant les détails pratiques). Les repas de midi ne sont pas inclus dans le prix de la formation. L'étudiant est libre de passer la pause de midi dans la salle polyvalente de l'EEM et d'y consommer le repas qu'il a emporté (pas les locaux de cours).

Lieu

21. Par défaut, les activités sont situées au siège de l'EEM : Avenue Adolphe Lacomblé 61 à 1030 Schaerbeek. Cette adresse est rappelée dans l'email contenant les détails pratiques.

Dates / horaires

22. Les dates et horaires sont rappelés dans l'email contenant les détails pratiques. En cas de nécessité (maladie du formateur...), une ou plusieurs dates peuvent être modifiées par l'EEM.

Tenue / hygiène / attitude

23. Les étudiants se présentent aux cours dans une tenue décente et adaptée à la pratique.
24. Leur hygiène corporelle doit être impeccable.
25. Les vernis à ongles et autres dispositifs esthétiques appliqués sur les mains ne répondent pas aux exigences d'hygiène pour la pratique du massage, les ongles doivent permettre la pratique du massage.
26. Les piercing, ongles et bijoux doivent permettre la pratique du massage en toute sécurité pour le praticien et le receveur. Sinon, ils doivent être retirés (dès qu'ils présentent un risque mécanique ou sanitaire).

Matériel et équipements EEM

27. Le matériel et les équipements mis à disposition par l'EEM doivent être manipulés avec soin et selon les instructions données par les formateurs.
28. Le matériel et les équipements de l'EEM ne peuvent pas être déplacés hors des locaux de l'EEM sans accord.

Éthique

29. Les étudiants et les formateurs souscrivent à la charte éthique figurant sur le site web de l'EEM.
30. Les étudiants se doivent le respect mutuel et accepter de travailler les uns avec les autres durant les travaux pratiques.
31. Aucune discrimination ne sera acceptée (genre, ethnie, confession religieuse, orientation sexuelle,...). Ceci s'applique aussi à toute l'équipe de l'école.

Problèmes / litiges / exclusions

32. Notre objectif est l'intégration de tous les étudiants, mais il peut arriver qu'un étudiant agisse d'une manière contre-productive, dangereuse ou irrespectueuse vis-à-vis du groupe, du formateur ou de l'école. Dans ce cas, l'EEM engagera une discussion claire avec l'étudiant afin de le ramener dans les attitudes souhaitées (voir charte éthique). Si la situation est toujours problématique, une exclusion est possible. Dans le cas d'une exclusion, l'élève se verra remboursé du montant correspondant au prorata des jours qu'il ne pourra suivre pour cause d'exclusion par l'EEM. Toute journée de cours entamée est considérée comme suivie.
33. Seuls les tribunaux de Bruxelles, siégeant en langue française, sont compétents pour traiter tout litige.
34. La loi applicable à tout litige est la loi belge.

Coordonnées légales :

Ecole Européenne de Massage - David Gaudin
Avenue Adolphe Lacomblé 61 boîte 1 - 1030 Schaerbeek
Numéro d'entreprise : BE 0679.623.570
eem.bxl@gmail.com - +32 496 76 30 44